

**DEPARTEMENT DU TARN**  
-----  
**MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS**  
-----

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 8 septembre 2008**

L'an deux mil huit, le huit septembre à dix huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Robert GAUTHIER, le premier septembre deux mil huit.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BARBARA France, COMPAN Arlette, DARJ Isabelle, DURAND Marie-Claude, HOLMIERE Marie-Jeanne, LACOMBE Marie-Thérèse, PROUST Françoise, SAUNAL Odette, CADILLAC Sébastien, CAMEL Jean-Luc, COLLADO François, COURPET Jean-François, COURTY Alain, DELHEURE Patrice, GAUTHIER Robert, LAZO Jean-Marie, LELONG Paul, PEPIN Hervé, VIVIANI Franck

**Excusé** :

**Absent** : /

**Nombre de présents** : 19

**Date de convocation** : 1<sup>er</sup> septembre 2008

**Secrétaire de séance** : Isabelle DARJ

**Projet Site Internet**

Françoise Proust présente l'évolution du projet du site Internet. La mise en ligne est prévue courant octobre 2008.

**Régime Indemnitare Personnel Administratif**

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 91-875 du septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 modifié et l'arrêté du 23 novembre 2004 relatifs à l'indemnité d'administration et de technicité ;

**DECIDE**

- d'instituer les indemnités suivantes au profit des agents de la Commune
- Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité au profit du personnel (titulaire et stagiaire) relevant des cadres d'emplois suivants :

GRADES	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL AU 01/03/2008	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	COEFFICIENT DE MODULATION MAXIMUM	ENVELOPPE GLOBALE
Adjoint administratif 2 <sup>e</sup> classe	442.16	1	3	1326.48
Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	462.22	1	3	1386.66 proratisé à 12 h / semaine

**PRECISE :**

- les indemnités versées aux agents à temps non complet ainsi qu'aux agents à temps partiels seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.
- ces indemnités seront versées mensuellement
- Monsieur le Maire est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent.
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008
- Les dépenses correspondantes seront prélevées à l'article 6411 du budget de l'exercice concerné.

**Subvention coopérative scolaire et APE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 556 € à la coopérative scolaire et une subvention de 1 800 € à l'association des parents d'élèves.

**Acquisition foncière Guerini**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'acquisition du terrain de Madame GUERINI Françoise. Ce terrain est destiné à augmenter la capacité des parkings de la zone de loisirs. L'acquisition se fera au prix de 1735 €, prix estimé par le service des domaines et accepté par Madame GUERINI. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

**Rentrée Scolaire**

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. L'effectif des élèves de la Commune s'élève à 143.

### **Convention verso travaux lavoir**

Lors du Conseil Municipal du 9 juin 2008, Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité autorisait Monsieur le Maire à signer la Convention avec l'association Verso. Les travaux de restauration du lavoir s'élèveront à 8 860 € tarif comprenant :

- 3 000 € de main d'œuvre,
- 3 000 € de fourniture
- et 2860 € d'échafaudage.

Le début des travaux est prévu pour octobre 2008.

### **Composition commission communale des Impôts**

Le Directeur des services fiscaux du Tarn, vu l'article 1650 du code général des Impôts, vu la liste de présentation établie par le Conseil Municipal de Commune décide de nommer :

#### **Commissaires titulaires :**

DURAND Marie-Claude  
COURTY Alain  
COURPET Jean-François  
BARBARA France  
CARMEL Jean-Luc  
ALARY Nathalie (Réalmont)

#### **Commissaires suppléants :**

COLLADO François  
COMPAN Arlette  
DARJ Isabelle  
CADILLAC Sébastien  
SAUNAL Odette  
AMAT Jean (Terressac)

### **Prix de vente des livres de Monsieur Jean ROQUES**

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente des livres de Monsieur Jean ROQUES.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

- le livre ALBI – BIOGRAPHIE DE MA VILLE : 28 €
- le livre CASTELNAU DE LEVIS : 20 €

Une commission de 20 % sera versée à l'épicerie de la Tour qui proposera à la vente le livre ALBI – BIOGRAPHIE DE MA VILLE.

### **Aide sociale**

Sur proposition du CCAS, une somme de 500 € doit être versée à une personne dans le besoin. Cette donation est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **Demande de financement matériel scolaire pour handicapés**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention auprès de la Maison du Handicap pour l'achat d'un bureau et d'une chaise adaptés pour un élève déficient visuel de l'école de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de faire la demande et charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires en liaison avec la famille de l'élève.

## **Eglise du Carla**

L'association Mille étoiles pour l'enfance dont le siège est à l'église du Carla ouvre son chantier le samedi 13 septembre 2008.

## **Modifications budgétaires**

Afin d'intégrer les frais d'étude de la 3<sup>ème</sup> traversée du village : le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de procéder à la modification budgétaire suivante au budget 2008 de la Commune :

*Section d'investissement :*

Opération 212

Recettes article 2031 : + 20 351 €

Dépenses article 2315 : + 20 351 €

D'autres part, il convient de rajouter la dépense de création du site internet au budget 2008 de la Commune, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative suivante :

*Section d'Investissement :*

Dépenses :

Opération 210 « achat ordinateur et logiciel »

Article 205 « Concessions et droits similaires, logiciels... » + 1 794 €

Opération 238 « bassin incendie Jussens »

Article 2315 « installations matériel et outillage techniques » : - 1 794 €

De plus, pour pouvoir intégrer les travaux d'éclairage public de la traversée du village, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la modification budgétaire suivante :

*Section d'Investissement :*

Opération 212 «traverse du village 3<sup>e</sup> tranche »

Dépenses

Articles 21534 «réseau d'électrification » : + 32 500 €

Recettes

Article 1326 « subvention d'équipement non transférable - autres établissements publics locaux » : + 30 000 €

Opération 238 « Bassin Incendie Jussens »

Dépenses

Articles 2315 « installations matériel et outillage » : - 2 500 €

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire suite aux plaintes de plusieurs riverains et après étude de mettre la Rue Aubijoux en sens unique, dans le sens de la descente et propose de prendre l'arrêté correspondant. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Monsieur COURPET Jean-François évoque les travaux de voirie qui vont être effectués sur la commune courant octobre.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,                      Le Secrétaire de Séance,              Les Conseillers municipaux,